

Saint-Brieuc, le 05 novembre 2025

CONTRAT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Signature du 3ème contrat entre l'ARS Bretagne et le groupement hospitalier de territoire d'Armor

L'ARS Bretagne et le groupement hospitalier de territoire d'Armor signent ce mercredi 5 novembre un nouveau contrat hospitalier de territoire couvrant la période 2025/2029.

Ce dispositif régional de l'ARS Bretagne accompagne la déclinaison des projets médicaux-soignants afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique sur l'ensemble des territoires.

Ce nouveau contrat met l'accent sur l'attractivité des professionnels de santé et l'innovation en santé.

Pour le territoire d'Armor, un des enjeux majeurs reste en effet **l'attractivité et la fidélisation** des professionnels de santé. Le projet médico-soignant présente une ambition autour de **l'innovation comme facteur d'attractivité**, cette innovation peut être technologique mais également organisationnelle ou dans les nouveaux métiers. Le contrat hospitalier de territoire 2025/2029 porte ainsi sur **deux axes prioritaires**.

- ⇒ **Favoriser l'attractivité et la fidélisation des professionnels en accompagnant des projets du territoire par l'innovation :**
 - Accompagner le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) en imagerie, facteur de qualité et de sécurité des soins, d'attractivité pour les professionnels formés dans les CHU
 - Déployer la reconnaissance vocale sur l'ensemble du GHT d'Armor, synonyme d'amélioration des liens ville-hôpital par la fluidité des courriers de liaisons et d'attractivité pour les jeunes praticiens.
- ⇒ **Favoriser l'attractivité et la fidélisation des professionnels en renforçant les outils de pilotage et la gouvernance des filières territoriales de soins**
 - Développer des logiciels ressources humaines pour moderniser les recrutements (digitalisation, liens avec les réseaux sociaux professionnels...) au sein des établissements du GHT
 - Recruter et se doter d'outils de requêtes performants pour améliorer l'exhaustivité de nos données pour mieux piloter l'activité des filières de soins

Ce nouveau contrat capitalise sur le bilan positif du précédent dispositif (2018 /2022), qui a d'ores et déjà permis de soutenir 4 filières et fonctions supports. Il s'agit de poursuivre la dynamique de coopérations initiée entre les établissements, en lien étroit avec les orientations établies par le groupement à travers son projet médico-soignant partagé. Les actions du nouveau contrat sont issues d'une démarche de co-construction avec les équipes médicales et soignantes du territoire.